



DECISION MUNICIPALE N° 25/DM/C /M/GGBO/18

Portant Publication du résultat de l'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT en procédure d'urgence N 05/AONO/CGGBO/CIPM/2018 DU 07 JUN 2017 POUR LES TRAVAUX D'entretien du tronçon de route MAMPELE-CARREFOUR NKOUNGKOUNG-MAMPELE long de six (6)KM dans la commune DE GARI-GOMBO

- ✚ Vu la Constitution ;
- ✚ Vu la Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004, d'Orientation de la Décentralisation ;
- ✚ Vu la Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004, fixant les Règles applicables aux Communes
- ✚ Vu la Loi N° 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant Régime financier des CTD ;
- ✚ Vu le Décret N° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et Etablissements et ses modificatifs subséquents ;
- ✚ Vu le Décret n° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de Gari-gombo;
- ✚ Vu le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 portant nomination de Monsieur KUELA Valérie Norbert, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de la Boumba et Ngoko ;
- ✚ Vu l'Arrêté N°000153/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection du Maire KALLAH Simon, et de ses Adjoints à l'issue du Scrutin Municipal du 30 Septembre 2013 dans la Commune de Gari-gombo, Département de la Boumba et Ngoko ;
- ✚ Vu le proces verbal de la commission,
- ✚ Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} Les établissements GROUPE Nnam sont déclarés adjudicataire du marché de l'avis d'appel d'offre national ouvert N 05/AONO/CGGBO/CIPM DU 07 JUN 2018 pour les travaux d'entretien de tronçon de route MAMPELE –CARREFOUR NKOUNGKOUNG-MAMPELE long de six (6) km dans la commune DE GARI-GOMBO

ARTICLE 2 : Le représentant des établissements GROUPE Nnam est invité à se présenter à la cellule des marchés pour la notification dans un délai de 07 jours à compter de la date de publication du communiqué y afférant pour la souscription de son projet de Lettre-Commande. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée

AMPLIATIONS-PREFET/BN ;
ARMP/EST ; ✓
-DDTP/BN ;
-ADJUDICATAIRE ;
-Affichages ;
-Archives/chronos.

Gari-gombo, le 18 JUL 2018

Le Maire (Maître d'Ouvrage)



Kallah Simon



COMMUNIQUE N° 02 /C/C/SP/GGBO/2018

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN
PROCEDURE D'URGENCE N005/AONO/GGBO/CIPM/2018 DU 07/JUIN 2018 POUR LES
TRAVAUX D'ENTRETIEN DE TRONCON DE ROUTE MAMPELE-CARREFOUR-
NKOUNGKOUNG-MAMPELE LONG DE SIX(6)KM DANS LA COMMUNE DE GARI-GOMBO,
DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT: BIP 2018

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GARI-GOMBO

Le Maitre d'Ouvrage communique ;

Par décision municipale N° -----/DM/C/M/GGBO/2017 DU -----

L'ETABLISSEMENT CI-DESSOUS MENTIONNE EST ADJUDICATAIRE DU MARCHE OBJET DE L'AVIS
DE L'APPEL D'OFFRES SUSCITE.

MARCHE	SOUMISSIONNAIRE	OFFRE FINANCIERE			DELAIS D'EXECUTION
		MTP	MTTC	RABAIS	
OP CIT	ETS GROUPE NNAM	27 000 000	27 000 000	00000000	02mois

ARTICLE 2 : Le représentant des établissements GROUPE NNAM est invité à se présenter à la cellule des marchés pour la notification dans un délai de 07 jours à compter de la date de publication du communiqué y afférant pour la souscription de son projet de marché. Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée

AMPLIATIONS-PREFET/BN ;
ARMP/EST ; ✓

- DDTP/BN ;
- ADJUDICATAIRE;
- Affichages ;
- Archives/chronos.

Gari-gombo, le 18 JUL 2018

Le Maire (Maître d'Ouvrage)



Kallah Simon